

Direction des ressources humaines

**Compte Rendu du Comité Technique Paritaire
du 30 novembre 2010**

Sous la présidence de M. Albert MAROUANI

Séance n° 7

La séance est ouverte à 14h10

ETAIENT PRESENTS :

Représentants Titulaires de l'Administration : M. MAROUANI Albert ; M. MIAOULIS Alain ; M. FOSSETTE Jean-Loup ; Mme CHAMPETIER Marie-Noëlle ; Mme PAROLA Isabelle
M. KLEE Louis ; M. VALLAR Christian ;

Représentants Titulaires du Personnel :

Au titre de l'UNSA : Mlle MOUZE Geneviève ; M. BERNARD Guy ; Mme VIRGILI-BARBIER Christiane ;
Au titre de la FSU : M. SOIRON Claude ; M. PUPPO Alain. ; M. ASTRUC Thierry
Au titre de la FERC-CGT : Mme COLL Estelle ; Mme LLATY Catherine.
Au titre de la CFDT : Mme BOISIVON Aliette

Représentants Suppléants de l'Administration :

Mme BESSO Nadine ; Mme DE KOZAK Nicole ; Mme JOUINI-KARRACH Samira ; Mme PISANO Florence ;

Représentants Suppléants du Personnel :

Au titre de l'UNSA : M. GOUDINEAU Hubert ; M. MAUREL Stéphane
Au titre de la FSU : Mme BOSQUELLE Dominique ; M. PHILIPPE Erwan
Au titre de la FERC-CGT : M. FAVRAT Christian

Le secrétaire adjoint de séance est Mme Catherine LLATY

Point à l'ordre du jour n°1 : Approbation du compte-rendu du CTP du 30 juin 2010 :

Le compte-rendu du CTP du 30 juin 2010 est approuvé à l'unanimité

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA	4				4
FSU	3				3
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	20				20

Point à l'ordre du jour n°2 : Approbation du compte-rendu du CTP du 22 septembre 2010:

Page 2 Mme COLL demande à ce que les mots « stratégie politique de l'université » soient remplacés par les mots : « politique des ressources humaines de l'université. »

Page 3 : que les mots : « les emplois types de référence » soient remplacés par les mots : « les emplois types de REFERENS »

Page 3 : l'ajout d'une phrase « Mme Coll interpelle Mme la Directrice des Ressources Humaines sur la définition de la politique générale de l'UNS »

Page 4 : Mme Llaty demande les rajouts suivants « Mme LLATY s'interroge sur les postes en sociologie et sur la décision du Président de ne pas tenir compte du classement du CTP.

Le Président estime que la position du département de sociologie doit être précisée. Il considère cependant qu'il faut privilégier le poste de sociologie générale plutôt que celui de sociologie de l'immigration et qu'il prend personnellement la responsabilité de ce choix. »

Mme VIRGILI-BARBIER : page 2 demande l'ajout d'un paragraphe : « Mme Virgili-Barbier demande que, quelle que soit la note donnée par le CS et le CEVU, l'ensemble des postes soit passé en revue »

Le Président met aux votes le compte rendu ainsi modifié :

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA	4				4
FSU	3				3
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	20				20

Les représentants du personnel demandent que lorsque les comptes-rendus seront publiés sur le site les comptes-rendus consolidés soient également disponibles.

Point à l'ordre du jour n°3 : Point d'information sur la campagne d'emplois 2011 :

Le Président présente, comme il s'y était engagé, les tableaux récapitulants les demandes d'emplois enseignant-chercheurs et BIATOSS validés par le CA du 8 octobre.

Mme VIRGILI-BARBIER s'étonne que, depuis le 8 octobre, aucun retour n'ait été diffusé sur les BIATOSS alors que le Président a transmis à tous les conseillers un tableau concernant les enseignants.

M. PUPPO rappelle que tous les conseillers ont reçu du Président un tableau récapitulants les postes enseignants très difficile à décrypter. Il constate qu'aujourd'hui les tableaux officiels sont transmis en séance et qu'il est très difficile de travailler dans ces conditions.

Il attend les explications de l'université.

Mme CHAMPETIER présente les 2 tableaux finaux récapitulants les emplois validés par le CA du 8 octobre. Elle précise que le vote du CA n'a porté que sur des supports vacants. Les postes seront publiés début janvier. Les profils demandés vont être vérifiés avec demande de précision aux directeurs de départements.

Elle précise qu'en ce qui concerne les 3 postes grisés pour l'IUT dans les tableaux des enseignants-chercheurs, l'IUT n'ayant que 2 supports vacants il doit choisir entre ses 3 demandes de postes.

M. PUPPO souligne que le CTP a classé 52 postes comme absolument essentiels, n'ayant pas eu le temps de vérifier à partir des tableaux transmis en séance le résultat final du CA, il souhaite savoir combien de ces postes ont été validés par le CA et souhaite également savoir pourquoi certains postes n'ont pas été adoptés car il a le sentiment que l'administration considère le CTP comme une simple chambre d'enregistrement.

Le Président estime que cette question du rôle du CTP dans le fléchage des postes et la campagne des emplois est une vraie question de fond. Son souci permanent dans cette campagne est que personne ne soit exclu des propositions. Il rappelle que l'université a fait le choix d'une procédure lourde mais démocratique et essentielle à ses yeux. Chaque laboratoire, chaque département et chaque composante a pu présenter ses besoins et évaluer chacun des postes demandés.

Le CA a toutefois constaté que la plupart des demandes de maintien de postes ont été jugés essentiels par les conseils. Le CA a donc du endosser le rôle difficile du choix tout en essayant de respecter les avis du CS, du CEVU et du CTP. Le travail d'arbitrage du CA était nécessaire.

De plus, le CA a décidé, contre l'avis du CS, de garder les 4 chaires d'excellence qui sont en conformité avec la politique générale de l'Université. Cela fait 4 postes en moins pour les demandes de PR ou MCF.

M. PUPPO souligne que le CTP n'ayant noté que 52 postes comme essentiels pour 71 postes vacants, il restait une marge de manœuvre au CA pour publier d'autres emplois et il ne comprend pas pourquoi ces 52 postes n'ont pas été validés. Il donne pour exemple qu'il a trouvé 13 postes que le CTP a noté 4 et qui n'ont pas été retenus par le CA et à contrario sur la 1^{ère} page du tableau, en sections 01 et 02, 5 postes validés par le CA avaient été notés 1 par le CS. Il s'interroge sur qui mieux que le CS et le CEVU est à même d'observer les besoins réels de l'université.

Le Président répond que le dernier exemple de M. Puppo n'est pas pertinent puisque la section 01 et la section 02 subissent un taux d'encadrement très faible.

M. PUPPO accepte cette justification et souligne que c'est bien le reproche qu'il fait à la gouvernance. Une bonne analyse des résultats ne peut se faire sans travail préparatoire en amont et les choix discutés par le CTP doivent être justifiés par le Président.

Le Président souligne que ces justifications se trouvent dans le PV du CA. Il propose de mener une vraie politique de réflexion sur les ressources humaines et affirme que les décisions du CA ne sont pas des mauvais choix pour l'établissement. Il décide de quitter la séance.

15h10 le Président quitte la séance

M. ASTRUC rappelle que lors de l'examen par le CTP de la campagne d'emplois, il avait demandé au Président quelle était sa politique de redéploiement des postes et que les réponses qu'il avait obtenues sont contradictoires avec le message passé aujourd'hui. Il constate que 7 postes sur 52 classés comme essentiels par le CTP n'ont pas été classés par le CA, dont 6 postes de PRAG sur 13 soit 50 %. Il constate également qu'à l'université de Nice, une fois les postes examinés par les CS, le CEVU et le CTP ceux-ci sont présentés à la commission permanente, or il n'est pas d'accord avec cet ordre de passage. Enfin il présente un exemple emblématique selon lui en section 28 : 2 postes demandés, 1 MCF en 28/29 classé 4 par CS CEVU et CTP : «théorie et simulation numérique des systèmes fortement corrélés» et 1 PR en 28 «matériaux, microstructures, théorie et modélisation» classé 1 CEVU, 2 CS et pas classé par le CTP c'est ce deuxième poste que le CA a choisi de publier sans aucune explication. La FSU n'est pas d'accord et pour le faire savoir au Président souhaite également quitter la séance.

M PUPPO rappelle que le CTP doit être le lieu de la confrontation des idées, il regrette donc cet assaut du Président et estime que les conditions ne sont plus réunies pour que la FSU siège dans ce CTP.

15 h 30 les représentants de la FSU quittent la séance.

Mme COLL comprend la position de la FSU mais précise que la CGT décide de rester car le CTP est le seul lieu permettant d'obtenir des informations.

Elle constate que le Président a plusieurs fois déploré le sous encadrement en personnels BIATOSS mais que ce constat n'a pas été suivi d'action et qu'il a choisi de gérer la pénurie. Elle demande à la gouvernance de mieux prendre en compte les aspects des ressources humaines et non pas de gouverner en fonction des classements internationaux, par ailleurs elle regrette que le bilan social, qui permettrait de traiter les sujets dans leur ensemble, n'ait toujours pas été présenté au CTP.

Mme CHAMPETIER répond qu'il est prévu un CTP début 2011.

Le Directeur Général des Services remercie ceux qui restent car des sujets importants sont à l'ordre du jour. Il précise que le bilan social est en cours et qu'il sera à l'ordre du jour d'un CTP en début d'année.

Mme CHAMPETIER commente les tableaux. Elle précise que parmi les postes validés par le CA, un poste en 31^{ème} ne sera pas publié car il n'est finalement plus vacant (départ à la retraite différé). Par ailleurs, elle souligne que pour les BIATOSS sur les 41 postes vacants, 41 ont été validés par le CA.

Le Directeur Général des Services souhaite informer les membres du CTP qu'un poste d'IGE à la DAF pour les marchés de travaux a été soumis et voté par le CA sans avoir été présenté aux conseils, il sollicite l'indulgence du CTP car le besoin est apparu après le CTP en raison d'un risque fort de contentieux. En effet, la sécurité juridique nécessite le recrutement d'un personnel spécialisé car des contentieux en ces domaines seraient particulièrement préjudiciables pour les finances de l'université.

Mme VIRGILI-BARBIER demande d'où vient ce poste. Elle rappelle que le CTP ne conteste pas par principe, mais entend jouer son rôle à condition d'avoir les informations nécessaires. Par ailleurs, elle s'interroge sur la publication d'un poste d'ASI pour les services administratifs de l'IUT alors que l'université a toujours confié ces postes à des techniciens.

Le Directeur Général des Services précise que ce n'était pas la position de la DRH mais que le directeur de l'IUT a particulièrement insisté pour publier un poste d'ASI.

Mme VIRGILI-BARBIER estime que ce précédent obligera l'université à accepter désormais de publier ces postes en ASI dans les autres composantes.

M. Guy BERNARD explique que les IUT ont des statuts dérogatoires. L'IUT a donc un droit de veto sur ces types de postes.

Mme VIRGILI-BARBIER s'interroge par ailleurs sur la publication des 2 postes d'ASI à la DSI

Le Directeur Général des Services précise que la demande initiale de la DSI concernait 2 postes d'IGE et 4 postes d'ASI que le CA a choisi d'attribuer à la DSI 2 postes d'ASI, à charge pour elle de sélectionner les profils. Les postes n'étant pas vacants à la DSI, ils ont été redéployés.

Mme MOUZE estime fondamental de savoir quels sont les postes de départ et d'expliquer les redéploiements.

M. BERNARD estime que ces informations sont nécessaires au CTP qui existe pour donner un avis sur la politique globale de l'université.

Retour du président à 15h45

Une discussion s'engage sur les postes accordés à la BU.

Mme BOISIVON s'interroge sur l'absence de postes pour la BU alors qu'il y a une bibliothèque supplémentaire et des horaires étendus.

M. KLEE rappelle que l'objectif est de temporiser et que la BU serait prioritaire l'année prochaine.

Le Président est favorable à des redéploiements vers la BU.

M. BERNARD estime que l'on aurait dû traiter ensemble les questions d'extension d'horaire et d'emploi.

Mme VIRGILI-BARBIER souhaite un point d'information sur la prime d'excellence scientifique.

Mme CHAMPETIER propose de faire une information à la fin de la séance.

Point à l'ordre du jour n°4 : Primes 2011:

Mme CHAMPETIER présente les idées ayant présidé à l'élaboration de la grille des primes 2011 :

- Alignement des primes des AENES et des ITRF
- Ensemble des personnels revalorisés y compris petites revalorisations
- augmentation du montant consommé pris sur le bonus autonomie 2011.

Elle présente le tableau (joint en annexe) :

M. BERNARD rappelle que la ministre avait promis une augmentation de 20 % des primes des BIATOSS sur 3 ans, il constate que cette augmentation n'est pas répercutée à l'université et demande qui, du MESR ou de l'UNS, ne tient pas ces engagements. Il demande, par ailleurs, en ce qui concerne les ADAENES, les APAENES et les SAENES ce que le CTP est censé voter ? Le chiffre présenté dans le tableau est-il une moyenne, un plafond ou un plancher ? étant entendu que la PFR ne peut être qu'une prime individuelle et ne peut donc pas être fixée au même montant pour tous les agents.

Mme CHAMPETIER précise qu'il s'agit d'un montant plancher puisque la partie F sera fixée dans l'année et les montants seront donc réévalués en fonction de la cotation du F pour chaque agent.

Mme VIRGILI-BARBIER demande quelle est l'enveloppe ?

Mme CALLEA précise que l'enveloppe 2010 est de 2 436 349 € dont le bonus autonomie, cette enveloppe comprend également les indemnités spécifiques (habillement, bibliothèque,...)

Mme VIRGILI-BARBIER demande quel est le taux qui a été retenu pour calculer le taux 2011 des primes ?.

Mme CALLEA précise que la colonne 7 correspond au taux 2010 à multiplier par la colonne 11 qui est le coefficient 2011.

Mme VIRGILI-BARBIER rappelle que la circulaire du MESR prévoit une augmentation du taux de 4,30% en 2011 et de 5% en 2012 pour les IAT et les IFTS. Elle souligne que ce ne sont pas du tout les taux qui apparaissent dans le tableau. L'enveloppe ayant été augmentée, elle demande pourquoi l'augmentation n'a pas été répercutée sur les primes des agents.

Mme CHAMPETIER rappelle que les taux cités par Mme Virgili-Barbier sont des taux préconisés par le ministère et que l'université est contrainte par le montant de l'enveloppe indemnitaire.

Mme VIRGILI-BARBIER demande pourquoi le compte n'y est pas.

Mme PAROLA indique que pour les universités passées aux RCE, le socle de l'enveloppe des indemnités de 2009 est maintenu avec une augmentation de 10 % (bonus autonomie ventilé sur plusieurs indemnités : pour les enseignants-chercheurs 3 primes (primes de charges administratives, primes de responsabilités pédagogiques prime d'excellence scientifique) et toutes les indemnités des BIATOSS.)

Les mesures résultant du plan carrière ne sont pas connues à ce jour. Elle rappelle que les taux préconisés par le ministère ne sont qu'indicatifs pour les établissements d'enseignement supérieur et ce, avant même le passage aux RCE, et que l'UNS a toujours choisi de ne pas les appliquer intégralement afin de maintenir des taux équivalents entre les corps des ADENES et de l'ITRF.

Mme MOUZE souligne que les représentants du personnel sont d'accord avec ce principe mais ne comprennent pas pourquoi depuis 2009 les revalorisations sont largement inférieures aux taux fixés par le ministère et donc à l'enveloppe déléguée par celui-ci.

Mme PAROLA explique que c'est parce que l'université a fait le choix de ne pas forcer sur les attributions de début d'année pour ne pas s'enlever toute marge de manœuvre sur la politique de fin d'année. Elle précise le calcul de l'enveloppe de 2010 : enveloppe notifiée en 2009 (ratio d'augmentation compris) + part des 10 % du bonus RCE applicable aux BIATOSS
Pour 2011 : enveloppe 2010 en attendant la notification finale pour 2011.

Le Président demande aux services de la DRH une simulation des montants des primes et de l'enveloppe nécessaire en appliquant le taux préconisé par le Ministère, pour le présenter à un prochain CTP.

Mme MOUZE présente un travail du SNPTES recensant les montants des primes versées dans les universités de France. Elle constate que l'UNS est à la traîne.

M. Maurel regrette que ces discussions n'aient pas eu lieu dans le cadre d'un groupe de travail et que ces questions sont trop compliquées pour être abordées en séance sans travail préparatoire.

Mme CHAMPETIER propose la création d'un groupe de travail et demande des noms de volontaires :
Pour les représentants des personnels : M. FAVRAT – M. BERNARD – Mme BOISIVON – Mme VIRGILI-BARBIER

Pour l'administration : Mme PAROLA – Mme DE KOZAK – M. KLEE

Mme CHAMPETIER précise que la FSU n'étant pas présente, elle sera également sollicitée pour désigner un membre.

Mme COLL rappelle que la CGT est, par principe, hostile à la politique individuelle d'attribution de primes qui empêche des augmentations de salaire et diminue les cotisations retraite. La politique des primes entraîne une individualisation des agents, des postes et des salaires. Elle précise que la CGT s'abstiendra sur le vote en raison d'un manque de compréhension globale du problème en l'absence du bilan social. Par ailleurs, elle demande à ce que les agents non titulaire puissent également bénéficier d'indemnités pour une égalité de traitement avec les titulaires.

Le Président quitte la séance à 17 h 05

Le Directeur Général des Services prend acte des interrogations des représentants du personnel sur l'enveloppe financière finale pour 2011. Il propose d'attendre d'une part, la notification des crédits, d'autre part la simulation aux taux préconisés par le ministère pour réévaluer cette question.

En attendant, pour éviter de causer un double travail aux gestionnaires de paye, le montant des primes 2010 sera reconduit en 2011 et la réévaluation qui sera faite en 2011 aura effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA	4				4
FSU					
CGT			2		2
CFDT	1				1
TOTAL	15		2		17

Point à l'ordre du jour n°5 : Enquête maladie

Mme CALLEA présente la nouvelle réglementation en matière de maintien des indemnités lors des congés réglementaires de maladie :

Le décret 2010-997 du 26 août 2010 modifie les règles de versement des indemnités.

HISTORIQUE :

Mise en place d'une enquête maladie trimestrielle sur les COM et les CLM.

COM : pour une absence dépassant les 14 jours non consécutifs sur le trimestre, le chef de service avait la possibilité soit de maintenir les primes de l'agent absent, soit de les retenir au prorata de l'absence avec ou sans redistribution des indemnités.

CLM : la retenue était automatique avec ou non redistribution des indemnités décidée par le chef de service.

Les indemnités non redistribuées et les primes non perçues par les agents en situation de CLD rentrent dans le « pot commun des indemnités » permettant la mise en place de la politique indemnitaire de fin d'année.

SITUATION ACTUELLE :

Les agents en COM voient leurs indemnités maintenues dans les mêmes proportions que le traitement lorsqu'ils se trouvent en situation de congé ordinaire de maladie, de congé de maternité ou d'adoption (*article 1*).

Les agents placés en situation de CLM, CLD gardent le bénéfice des indemnités versées au titre d'un COM antérieur à l'acceptation du congé long (*article 2*).

PROPOSITION :

Maintien de l'enquête maladie pour les agents placés en CLM.

L'enquête deviendra annuelle et permettra de maintenir une redistribution des indemnités par les composantes.

Mme COLL demande des précisions

Mme CALLEA indique que cette enquête purement administrative est faite par ses services à partir des arrêts maladie transmis par les agents

L'administration accepte que cette enquête s'appelle « PROCEDURE MALADIE »

La procédure maladie est mise au vote :

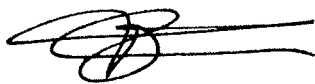
	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA	4				4
FSU					
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	17				17

Mme CHAMPETIER propose de faire le point demandé par Mme Virgili-Barbier sur la PES, les représentants du personnel souhaitent que ce point soit reporté à une séance ultérieure.

La séance est levée à 17 h 30

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

M. MAROUANI Albert



La SECRETAIRE ADJOINTE DE
SEANCE
Mme LLATY



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Pour le Président de l'Université
de Niamey
Le Directeur Général des Services
Adjoint

Jean-Loup FOSSETTE

